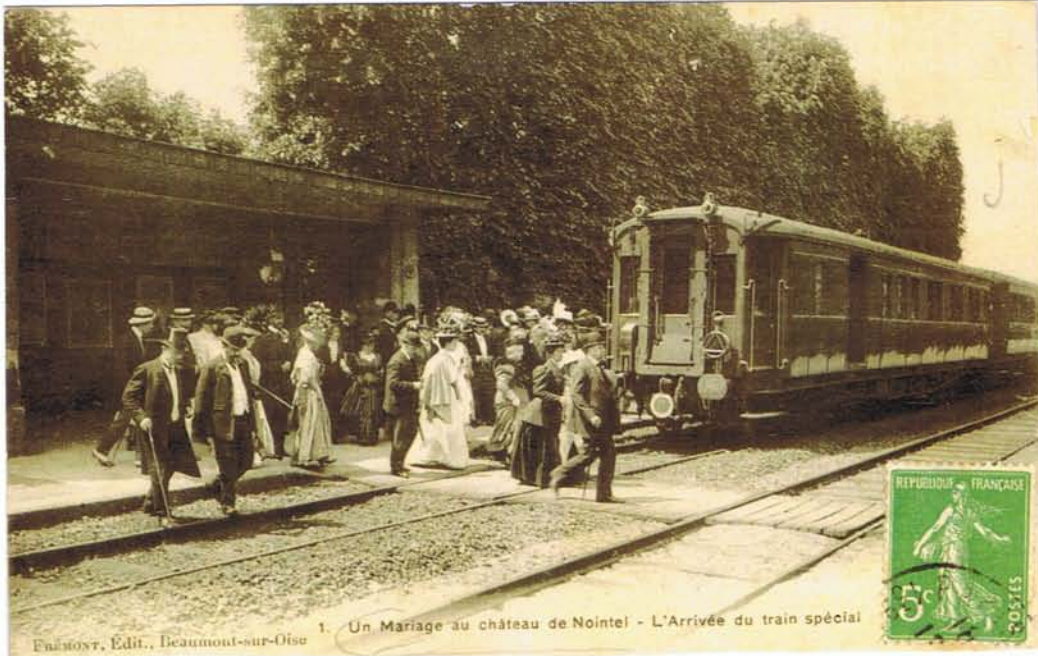




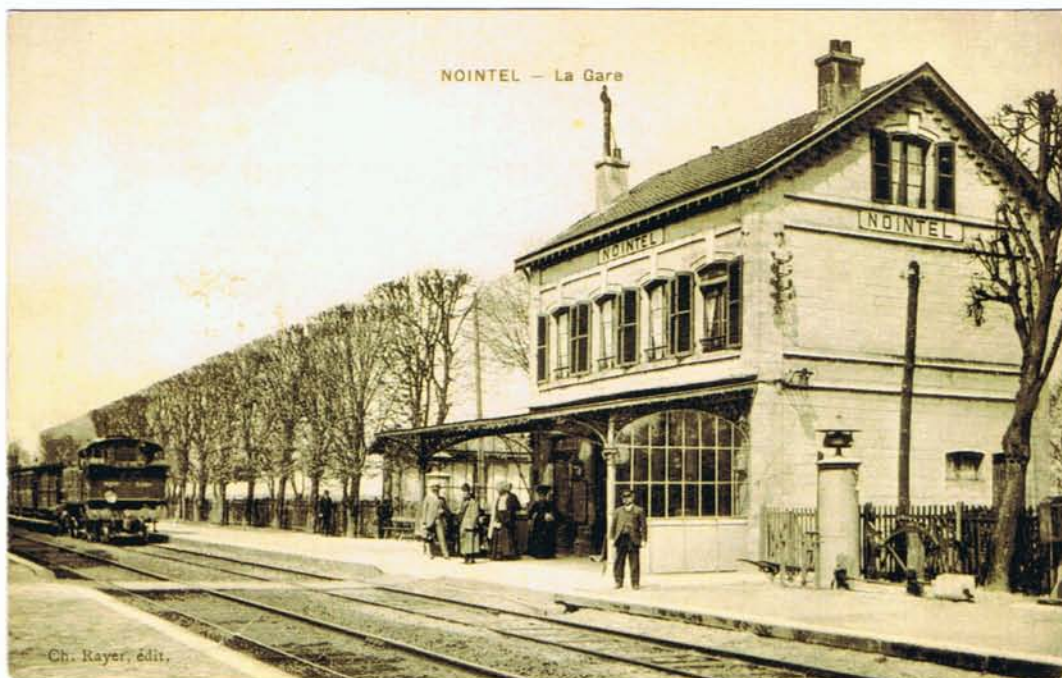
Commune de Nointel
Commission
de la Communication

COMMUNE DE NOINTEL



BULLETIN MUNICIPAL

JUILLET 2011



Sommaire

Actions du Conseil Municipal	page 3
Le Budget 2011	page 4
Les Espaces Naturels Sensibles	pages 5, 6, 7 , 8 et 9
Qu'est-ce qu'un Parc Naturel Régional	pages 10 et 11
Les Parcs Naturels en France	pages 12, 13 et 14
Communiqué de presse : Restriction de l'eau	pages 15, 16 et 17
Quelques astuces pour un jardin biologique	pages 18 et 19
Du bruit...des bruits.....non merci	page 20
Le Syndicat TRI-OR	pages 21, 22 et 23
Coordonnées utiles	page 24
Numéros d'urgence	page 25
Crottes de chien et stationnement	page 26
Calendrier des manifestations	page 27
Etat Civil	page 28

Le Bulletin municipal a été préparé par la Commission Communication :

Martine LEGRAND, Rapporteur
Christine de CLERCQ, Bruno DOULSAN
Renée RICHY, Sandrine VIELRECOBRE

Actions du Conseil Municipal sur ces 12 derniers mois

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 septembre 2010, le 13 avril et le 17 juin 2011, pour voter les points importants ci-dessous et donner les informations suivantes :

Séance du 10 septembre 2010 :

- Renouvellement des marchés de surveillance et d'entretien du SIAPBE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Persan et Beaumont)
- Acquisition d'un terrain de 482 m² situé rue de Verdun en exerçant son droit de préemption urbain. Le montant de cet achat est de 110 000€. Le terrain est en continuité de la cour de l'école
- Information sur le maintien du tarif cantine à 3,51€, en raison du blocage du projet de construction d'un nouveau restaurant scolaire, faute d'avoir obtenu les subventions demandées
- Information sur le changement des horaires de la garderie pour tenir compte, notamment, des horaires des trains, soit :
 - o Le matin : 7H15 à 8H20
 - o Le soir : 16H30 à 18H45

Séance du 13 avril 2011 :

- Compte administratif et compte de gestion du budget d'Assainissement 2010. Il en ressort un excédent de 200,26€
- Compte administratif et compte de gestion du budget Commune 2010. Il en ressort un excédent global 518 466,57€ (soit : 257 236,97€ d'excédent d'Investissement, et 261 229,60€ d'excédent de Fonctionnement)
- Budget primitif d'assainissement 2011 établi à :
 - o 121 463,12€ pour la section d'exploitation
 - o 69 254,35€ pour la section d'investissement
- Budget primitif de la commune 2011 établi à :
 - o 743 330,29€ pour la section de fonctionnement
 - o 661 366,35€ pour la section d'investissement
- Taux d'imposition 2011 :
 - o Taxe d'habitation : 20,10%
 - o Taxe sur le foncier bâti : 13,52%
 - o Taxe sur le foncier non bâti : 79,48%
 - o Taux CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : 25,51€
- Affectation des résultats 2010 : l'excédent d'investissement est affecté en totalité à la section d'investissement (soit 257 236,67€) et d'affecter l'excédent de fonctionnement pour 113 983,31€ au compte 1068 de la section d'investissement, et pour 147 246,29€ à la section de fonctionnement
- Indemnité au comptable du trésor
- Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour les 3 projets suivants : Réalisation des toilettes de l'école primaire, Aménagement des allées du cimetière et caveau provisoire, Aménagement d'un trottoir rue de Verdun
- Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour les mêmes projets de travaux
- Demande de subvention au Conseil Général pour les mêmes projets de travaux
- Renouvellement des marchés de surveillance et d'entretien du réseau d'assainissement
- Création d'un espace naturel sensible d'intérêt local à la lisière ouest de la forêt de Carnelle
- Demande d'inscription de la commune au Parc Naturel Régional « Oise Pays de France »
- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion
- Numérotation postale des habitations route de Saint Martin (numéros impairs à gauche, numéros pairs à droite)

Séance du 17 juin 2011 :

- Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs. Les résultats sont
 - o Délégués titulaires : Jean-Luc MAUDUIT, Martine LEGRAND, Jean-Louis LEBAILLY
 - o Délégués suppléants : Christine de CLERCQ, Maureen LE GALL, Marie-José STENGER

Le budget 2011 de Nointel

↳ **743 330,30 € pour les charges de fonctionnement de la commune**

↳ **661 366,35 € pour les charges d'investissement**

Toutes les dépenses de fonctionnement :

Eau, électricité, énergie, combustible, carburant : 38 000€

Entretien des bâtiments : 15 500€

Fournitures et entretien pour les voiries : 53 000€

Achats de divers matériels et équipements : 36650€

Entretien matériel roulant : 1500 €

Entretien biens mobiliers : 3 500€

Maintenance : 10 000€

Dépenses à caractère administratif (matériels, affranchissement, téléphone ...) : 9 200€

Annonces et publications : 5 500€

Fêtes, cérémonies et réception : 22 000€

Primes d'assurance et versements divers (formation, régisseur, honoraires et autres) : 59 702€

Taxes foncières : 1 000€

Service d'incendie : 12 506,29€

Diverses contributions obligatoires : 6 000€

Intérêts sur emprunts : 7 900€

Créances irrécouvrables et charges exceptionnelles : 800€

Subvention au CCAS : 4 500e

Subvention aux organismes publics : 80 962€

Subventions aux associations et autres organismes : 2 610€

Charges de personnel (salaires, indemnités, cotisations patronales, ...) : 306 500€

Indemnités et cotisations obligatoires pour les élus : 25 000€

Fournitures scolaires : 5 000€

Frais transports scolaires et collectifs : 8 000€

Charges repas cantine scolaire : 28 000€

Toutes les dépenses d'investissement :

Achat de terrain : 95 000€

Installations, matériels et outillages de voirie : 19 312€

Achat de matériel informatique : 1 300€

Divers travaux dont création trottoir Rue de Verdun : 261 926,35

Travaux divers dont Enfouissement des réseaux Rue E Bécue : 269 028€

Dépenses financières (remboursement emprunt) : 14 800€

Martine Legrand

les Espaces naturels sensibles en Val d'Oise

Qu'est-ce qu'un Espace naturel sensible (ENS) ?

Un espace est dit naturel quand il est non bâti et qu'il possède une valeur intrinsèque écologique, paysagère ou sociale. Il devient sensible quand le caractère naturel de cet espace est menacé et rendu vulnérable.

Ainsi dans le Val d'Oise (département semi-rural, semi-urbain), en fonction de la situation géographique du site concerné, cette notion d'ENS est différente. Dans les parties fortement urbanisées, un bois assez banal au niveau écologique ou un espace agricole, très menacés par le mitage urbain ou l'urbanisation progressive peuvent être classés en ENS pour leur intérêt paysager et surtout social.

Ailleurs, ce sont les atouts écologiques d'un espace qui permettront à la collectivité de justifier un ENS (habitats rares et menacés comme les marais ou les coteaux calcaires, espèces rares ou protégées de la flore et de la faune).



Roselière en milieu rural
(Marais de Stora), Mériel



Anciens vergers en zone urbaine
(Butte Planson), Montmagny

Une compétence départementale facultative

La politique en faveur des ENS relève de l'échelon départemental, conformément à une loi d'aménagement du 18 juillet 1985.

Les Conseils généraux peuvent ainsi élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.

Coteaux de la Seine-aval (Haute-Isle)



Dans le Val d'Oise, cette politique en faveur des Espaces Naturels a été lancée au début des années 1990 et est actuellement dynamisée.

Deux outils à la disposition des Départements

Pour réaliser et mettre en œuvre cette politique en faveur des ENS, les Départements peuvent instaurer :

- La **Taxe départementale des Espaces naturels sensibles (TDENS)** : taxe spéciale perçue sur les constructions et les agrandissements de bâtiments. La recette doit être utilisée pour acquérir des terrains, les aménager, les entretenir et les ouvrir au public.
- Le **droit de préemption** : il offre la possibilité d'acquérir des terrains, en priorité, dans des secteurs au préalable délimités avec les communes concernées, en tant que zones de préemption ENS. Ces secteurs doi-

Les effets d'une zone de préemption

Une zone de préemption ENS permet au titulaire du droit de préemption d'exercer une **veille foncière** active dans les périmètres concernés. Ainsi, le titulaire de ce droit est prioritaire pour se prononcer, dans un délai de 2 mois suivant la réception des **Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)**, sur l'acquisition de parcelles incluses dans le périmètre. Il a alors libre choix d'acquérir ou non ces terrains (ce n'est pas une obligation), selon l'estimation des Domaines. Les DIA ne sont réalisées par les notaires qu'en cas de volonté de vendre des propriétaires (aucune expropriation).

Le vendeur a la possibilité de céder ses parcelles à un tiers et au prix qu'il souhaite si le titulaire du droit de préemption refuse de préempter.

vent être des espaces naturels, menacés ou abandonnés...

Ce droit de préemption peut être délégué à l'Agence des espaces verts de la région Ile-de-France (sites d'intérêt régional), aux communes (sites d'intérêt local) ou conservé par le Département.

Dans le Val d'Oise, la TDENS a été votée au **taux de 1%** et le droit de préemption a été mis en place sur une dizaine de sites.

La mise en place de zones de préemption se fait après délibération du Conseil général. Les communes concernées doivent avoir accepté et délibéré sur les parcelles incluses dans la zone de préemption pour que le Conseil général puisse délibérer à son tour.

Le Conseil général peut aussi acheter à l'amiable des terrains qu'il classe directement en ENS. Ce classement n'a pas de valeur réglementaire formelle comme le classement en réserve naturelle. Il permet, en tant que propriétaire, de gérer et de valoriser des milieux sensibles.

Objectifs départementaux

La politique des Espaces naturels sensibles doit permettre de :

- **préserver et valoriser la biodiversité du territoire valdoisien**, en développant la maîtrise foncière des sites sensibles ou les conventions de gestion avec les propriétaires,

Vocabulaire

Zone de préemption ENS :

comprend des terrains délimités selon une procédure encadrée par le Code de l'Urbanisme, sur lesquels le Conseil général ou une autre entité publique peut exercer un droit de préemption. Les terrains sont en général privés et les collectivités publiques ne peuvent rien y faire tant qu'aucune parcelle n'a été achetée.

ENS :

comprend des terrains en général, devenus publics (par application du droit de préemption, par négociation amiable) sur lesquels la collectivité publique gère les milieux présents afin de favoriser la biodiversité et valoriser ces espaces auprès du public (pédagogie).

- **sensibiliser la population et les visiteurs au patrimoine naturel** grâce à une ouverture raisonnée des sites au public (équipements légers et compatibles avec la préservation des milieux), des animations et une information sur le site de qualité,
- **travailler en partenariat et en concertation** avec les usagers, les acteurs locaux et les services concernés.

Hiérarchie des espaces et enjeux

En fonction de la richesse écologique des milieux, de l'intérêt paysager et des

enjeux sociaux présents sur un site, une hiérarchisation de l'action publique en matière d'ENS a été élaborée sur le Val d'Oise :



Bois humides en bord de Viosne (Brignancourt)

- **échelon régional** : pour des sites de grande taille, participant à la ceinture verte régionale ou constituant une trame verte, avec des enjeux sociaux forts (Butte Pinson à Montmagny et Groslay, Buttes du Parisis d'Argenteuil à Cormeilles-en-Parisis, Plateau d'Andilly par exemple),

- **échelon départemental** : pour des sites intercommunaux, avec un intérêt écologique et paysager,

Les sites potentiels sont les suivants :

- Bois du Chesnay à Vétheuil,
- Etangs et marais de Royaumont à Asnières-sur-Oise,
- Buttes d'Arthies,
- Frénaies alluviales et prairies de l'Epte,
- Carrière de Vigny,
- Pelouse d'Arnet-Buhy,
- Marais de la Viosne,
- Buttes de Rosne et de Marines,
- Bois de la Picarde à Montlignon,
- Bois de la Garenne à Osny.

- **échelon local** : pour des sites abandonnés ou en friche, mités ou menacés par l'urbanisation, présentant encore un intérêt écologique, paysager ou social au moins pour la population locale.

L'ENS local

Pour cet échelon d'ENS, le Conseil général du Val d'Oise a mis en place un **dispositif d'aides aux communes** ou groupements de communes souhaitant protéger et valoriser un site en tant qu'espace naturel de proximité.

Pour relever de ce dispositif, le site doit être constitué de **milieux naturels menacés** à divers titres (par l'urbanisation légale ou sauvage, disparition d'espèces rares ou de l'intérêt paysager...).

L'objectif prioritaire de la collectivité devra être la **protection des milieux et des paysages**, l'ouverture au public étant secondaire et compatible avec cette préservation. Ce dispositif est donc à différencier de celui en faveur de la création ou la réhabilitation d'espaces verts où l'accueil du public constitue la priorité et les équipements mis en place plus lourds, nécessitant un entretien plus conséquent.

Les aides aux communes se font dans le cadre d'une **convention de site** avec des objectifs et concernent :

- l'étude préalable d'aménagement et de gestion, indispensable (taux normal : 25%),
- des travaux de gestion écologique et des aménagements légers d'accueil du public (taux normal : 25%),
- la formation du personnel communal à la gestion de ce type de milieu (taux : 40%).

Gestion et valorisation

La gestion et la valorisation des sites ENS se feront en collaboration avec les communes concernées et les usagers du site. Cette gestion reposera sur la réalisation d'un état des lieux initial et d'un plan de gestion pluriannuel, fixant les objectifs et prévoyant les actions et les priorités du site. Un travail partenarial élargi sera mis en place sur chaque site ENS.

Des actions de gestion, de restauration, d'entretien et de valorisation pédagogique pourront être menées sur chaque site...



Prairies humides en vallée de la Viosne vers Mongeroult



Coteaux en vallée de l'Epte (Buhy)

Chasse et pêche

La chasse et la pêche sont des activités compatibles avec la politique en faveur des Espaces Naturels. Bien menées, elles contribuent à la gestion de la faune sauvage. Il faut cependant veiller à la compatibilité de ces activités avec l'ouverture au public, en prévoyant une convention précise, fixant les jours et les conditions de chasse ou de pêche sur les sites qui seront classés en ENS.

Qu'est-ce qu'un parc naturel régional ?

Un territoire habité, avec un patrimoine naturel et culturel riche et menacé, où les élus, avec les acteurs du territoire, s'organisent pour mettre en œuvre un projet de développement durable, fondé sur la préservation et la valorisation de ce patrimoine et cela à l'initiative des Régions et des communes concernées.

Les missions du P.N.R.

- Protéger le patrimoine par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages.
- Contribuer à l'aménagement du territoire
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie.
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public.
- Réaliser des actions expérimentales et contribuer à des programmes de recherche.

Le Parc a des missions et pas de compétence

- Pas de doublon avec les communautés de communes.
- Pas de transfert de compétences (la commune reste décisionnaire)
- Pas de fiscalité directe.

L'action du Parc

- Met en œuvre des programmes d'actions
- Fait respecter la chartre en émettant des avis ou des observations sur les projets.
- Délivre des conseils.
- Suscite, informe et sensibilise.
- Joue le rôle de coordination entre les différents acteurs.

Actions au bénéfice de la commune

- Réhabilitation du patrimoine rural.
- Appui en matière d'urbanisme ; études urbaines, aide lors de l'élaboration des PLU.
- Financement d'études de principe d'aménagement.
- Conseil en orientation énergétique.
 - ✓ Toutes les actions sont financées de 70 à 100% par le Parc.
- Appui technique
 - ✓ Une équipe de chargés de mission spécialisés pour aider les communes et apporter des conseils.
 - ✓ Edition de guides techniques pour aider les maires sur certains sujets difficiles ; réglementation sur la publicité, guide sur la cabanisation.....
 - ✓ Rôle de médiateur, entre différents acteurs, entre la commune et les services de l'Etat, etc
- Appui politique
 - ✓ Appui à la commune lors de projets difficiles.
 - ✓ Avis sur des projets.
 - ✓ Collectivité et chartre reconnue par l'Etat.
- Le Parc : seul garant à long terme d'un équilibre entre développement et préservation.
Actions pour le public : circuits de randonnée, animations, programmes pédagogiques dans les écoles, campagnes éco citoyennes....

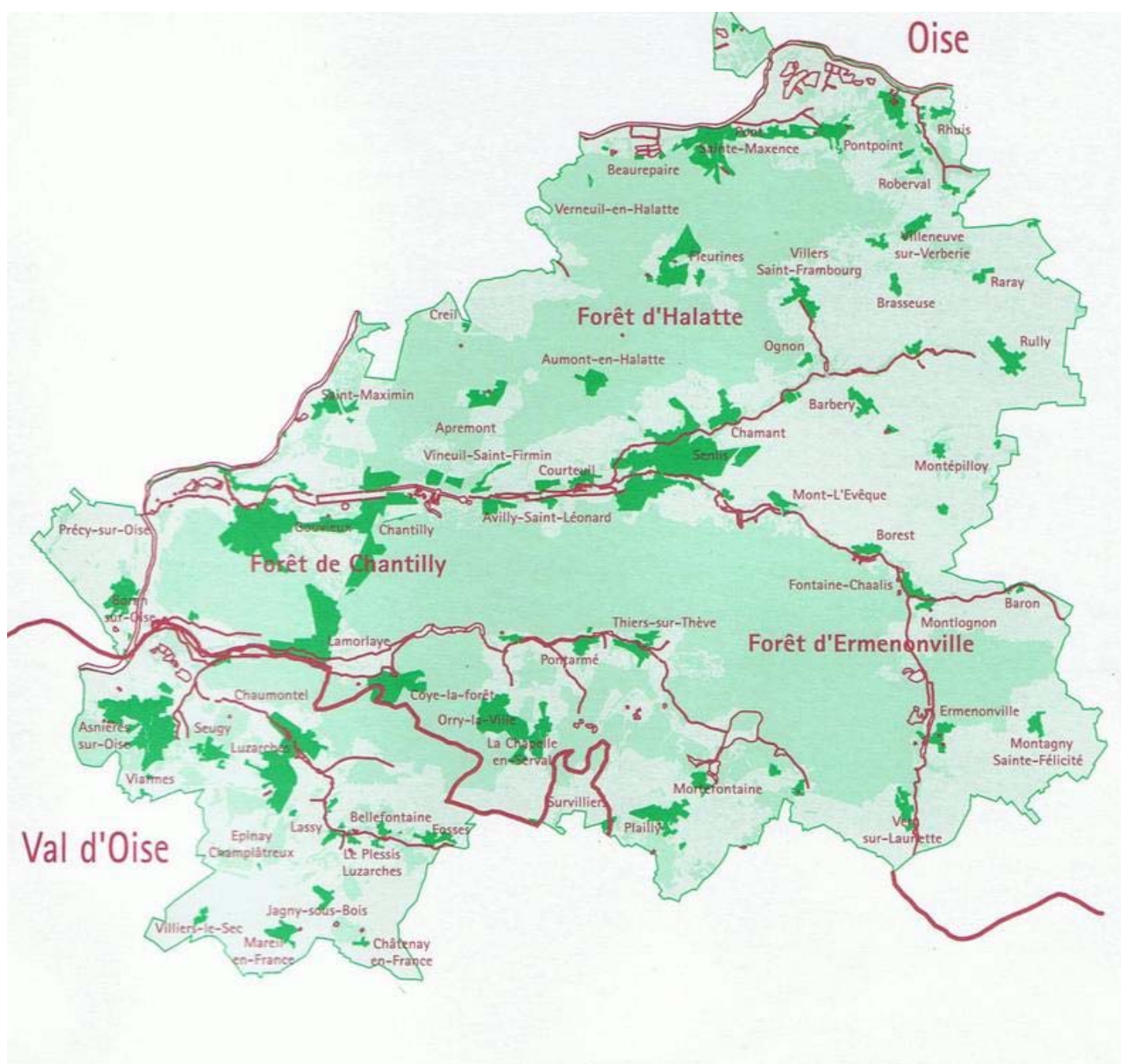
Actions au bénéfice du territoire

- Actions de préservation des corridors écologiques.
- Restauration de milieux naturels.
- Actions en matière de tourisme ; circuits de randonnée, mise en réseau des sites
- Actions de développement : aide à la vente en circuit court des productions agricoles locales, étude sur le commerce....

Renée Richy

Documents fournis par le P.N.R. Oise Pays de France

PARC NATIONAL OISE PAYS DE FRANCE



Les Parcs Naturels en France

Le concept de Parc Naturel Régional, environnement allié au développement économique, a émergé en 1967 à Lurs, en Provence, lors d'un colloque réunissant la Délégation à l'Aménagement du Territoire (DATAR) et des protecteurs de la nature. En 1968 fut créé le premier P.N.R., le Parc Naturel de Saint-Amand-Raisme en région Nord-Pas-de-Calais qui existe toujours. Aujourd'hui, on décompte en France 45 Parcs Naturels Régionaux regroupés au sein d'une fédération : <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr>.

Chaque Parc possède ses particularités agricoles, rurales, culturelles et économiques mais tous sont soumis depuis 1993 à la loi sur la protection des paysages. Il est régi par une Charte élaborée par l'ensemble des collectivités territoriales qui le composent lors de sa création, révisée à partir de dix ans d'existence. Cette Charte comporte diagnostic et plans d'action déterminant les mesures applicables sur le territoire des communes du Parc, en concertation avec les élus des communes, les habitants, les associations et tous les organismes publics ou para-publics. Après approbation par la ou les régions, la Charte est soumise à enquête publique puis au vote des collectivités locales.

Le syndicat mixte regroupant les collectivités ayant approuvé la Charte est chargé de la gestion du Parc et de son respect.

Les Parcs Naturels Régionaux d'Ile-de-France

Créés à l'initiative de la Région Ile-de-France, en concertation étroite avec l'ensemble des collectivités territoriales et des acteurs locaux, les Parcs Naturels Régionaux préservent **l'authenticité et la variété des patrimoines naturel et culturel de l'Ile-de-France** et concilient nature, aménagement du territoire, économies locales et préservation du patrimoine naturel, paysager et historique. Ils mettent en œuvre de manière innovante les principes du développement durable au sein des territoires franciliens.

Il s'agit d'un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont d'une grande richesse, mais dont l'équilibre est fragile.

Quatre parcs naturels régionaux en Ile de France (cf carte) et bientôt un cinquième :

Nom du P.N.R.	Parc classé le	Communes	Habitants	Hectares	Produits locaux
Haute Vallée de Chevreuse	10.12.1985	21	46 000	24 300	Escargots, reinettes et fromages
Vexin Français	09.05.1995	99	76 094	71 062	Blé, betteraves à sucre, jus de fruits (poires et pommes), le lapin en compote
Gâtinais Français	04.05.1999	57	63 600	63 600	Miel, menthe poivrée, cresson, orge de printemps de qualité brassicole, bière blonde et ambrée
Oise-Pays de France	13.01.2004	59	110 000	60 000	Miel de tilleul
Brie et deux Morin	En projet				

Ainsi, la région Ile-de-France est l'une des régions françaises les mieux dotées en Parcs Naturels Régionaux mais elle est aussi la plus menacée par l'artificialisation et la banalisation du territoire.

Les Parcs Régionaux en Val d'Oise

Les Parcs Naturels Régionaux sont en première ligne pour travailler sur les réseaux écologiques de leurs territoires. Comme dans dix-huit autres pays en Europe, le ministère français de l'Ecologie a inclus dans sa politique issue du Grenelle de l'Environnement un projet nommé **Trame verte et bleue** pour aider les espèces animales et végétales à circuler, à s'alimenter, à se reproduire, à se reposer.

Il ne s'agit donc pas, comme on pourrait le supposer naïvement, de rendre le territoire national entièrement à la vie sauvage. Il s'agit d'étudier la façon dont les espèces animales et végétales fonctionnent et se déplacent sur le sol ou dans l'eau, dans les corridors naturels ou déjà aménagés dans les haies que l'on s'efforce de replanter, dans les étangs, les rivières, les zones humides... C'est une recherche qui débouche le plus souvent sur une

cartographie qui peut être très complexe et réalisée avec SIG, « Système d'information géographique qui permet de recouper des informations très diverses (données de distribution d'espèces, carte d'occupation du sol, corridors et obstacles existants et de pratiques des calculs de distances, de coûts de déplacement,...).

Mais concrètement tout de même, ces études permettent de révéler les obstacles, les endroits précis où la civilisation humaine contrecarre le fonctionnement des espaces naturels : sur les petites routes départementales, les batraciens se font massacrer ; les barrages des anciens moulins sur les rivières empêchent les truites de remonter frayer, etc.. De plus, les parcs considèrent qu'il faut aussi sensibiliser les habitants, les élus, les enseignants, tous les acteurs, pour que les conditions de vie de toutes les espèces s'améliorent.

La Trame verte et bleue est un concept global d'étude et de facilitation de la mobilité des espèces animales et végétales, terrestres et aquatiques, à des échelles différentes, locale, nationale, voire internationale. Elle révèle dans le détail la vraie nature des paysages, pointe les obstacles aux circulations et par conséquent oriente les projets d'urbanisme.

Des échelles d'intervention pertinentes

La difficulté du travail sur la Trame verte et bleue réside dans l'obligation de travailler autant sur le parcours de grenouilles d'un étang à l'autre que sur les déplacements des cervidés d'Ile-de-France jusqu'en Belgique, au niveau d'une commune ou d'une communauté de communes, d'un paysage, d'une ensemble de paysages, sur des massifs montagneux proches les uns des autres, voire au-delà de la frontière nationale.

Le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France et ses trois massifs forestiers, Chantilly, Halatte et Ermenonville abrite une faune précieuse, dont les grands cervidés qui se déplacent ou tentent de se déplacer – de cette partie nord de l'Ile-de-France jusqu'en Belgique. Si des routes peu fréquentées ne sont pas un obstacle pour eux, les clôtures, le mitage, voire l'arrivée de logements de fortune de type « cabane » rendant cependant l'espace particulièrement inhospitalier. Le Parc a donc voulu intégrer ces exigences aux documents d'urbanisme des communes après avoir identifié précisément les continuités écologiques et les espaces utilisés par la grande faune. Les indications d'un Plan Local d'Urbanisme ne suffisent pas. On peut éviter les constructions sur une grande zone en la classant A comme agricole ; mais si les bandes enherbées et les haies disparaissent ainsi que les bois et les talus, le problème reste entier pour la faune.

Les parcs font figure de pionniers dans l'application d'une politique nationale pour la biodiversité, tant au niveau de l'étude et de la recherche qu'au niveau de l'application concrète sur le terrain.

Tous ensemble au cours des quinze dernières années, nous avons obtenu dans le secteur des trois massifs forestiers domaniaux du Val d'Oise :

1. La fonctionnalité des 3 passages faunes sous la Francilienne en Vallée de Chauvry (2003-2005),
2. La réhabilitation très prochaine du passage du Tremble en forêt de l'Isle Adam pour relier les 2 parties du massif isolé par la RN 184 depuis 1986,
3. La prochaine construction d'un passage faune spécifique au dessus de l'A16 compatible avec l'éthologie du cerf au lieu dit le Bois Carreau pour relier les massifs de Carnelle et de l'Isle Adam. Cet ouvrage est à mon sens prioritaire et pourrait être réalisé en premier bien avant la livraison de l'A16 en 2016,
4. La reconnaissance du bio-corridor de Mours vers le Vexin et la forêt de l'Isle Adam via la vallée de l'Oise (2010-2011),
5. La pérennité des bio-corridors entre Chantilly et Carnelle et les liens avec le plateau du Thelle (depuis 2003..) avec des acquisitions foncières ou des ENS,
6. La clôture de protection le long de la RN 184 (2011),
7. La mise en place des comités de gestions patrimoniaux des trois massifs avec une participation active pour une gestion durable et attentive de nos espaces forestiers publics (depuis 2003), etc...

Grâce à tout ce travail de fond dans la durée tout le monde s'accorde à dire que **notre région appartient d'une façon incontestable au grand arc forestier** interrégional qui va des Ardennes aux portes de Paris

Aujourd'hui après tant d'actions favorables à la biodiversité, seule une structure forte pourra conforter toutes ces actions de terrain et garantir leur pérennité pour les décennies à venir et assurer la reconnaissance de cette réalité de terrain.

Notre région le mérite bien !!!

Témoignage de Monsieur Krieger, Maire d'Asnières sur-Oise

Quel est l'intérêt concret apporté par le fait de résider dans une des communes du Parc Naturel Oise-Pays de France ?

Le Parc mène de nombreuses actions sur son territoire ; parmi elles, notons les mesures plus spécifiques pour Asnières pour une période de trente six mois :

En matière de petit environnement

- Inventaire de vergers, un pomologue ayant prêté son concours à la création d'un verger communal
- Prêt de matériel pour mettre en place le « crapauduc », destiné à sauvegarder les batraciens

- Inventaire des arbres remarquables
- Intégration des maraîchers dans les réseaux du Parc
- Fourniture de barrières destinées à limiter la circulation des véhicules à moteur dans certains chemins et assistance à la rédaction des arrêtés
- Organisation de projets avec les scolaires : journées des petits éco-citoyens à la maison du Parc, fourniture de documents, matériel
- Valorisation touristique et réalisation d'une plaquette de randonnée
- Diagnostic des bâtiments communaux
- Organisation d'une réunion ADEME en mairie sur les énergies renouvelables
- Opération de gestion différenciée des espaces verts pour limiter l'utilisation des désherbants

En matière de petit patrimoine

- Versement de subvention pour réhabiliter le Pont de Thève en pierres et conseil par le chargé de mission patrimoine du Parc
- Participation financière pour la réhabilitation d'une serre à Royaumont
- Participation financière aux études relatives à l'élaboration du Contrat Régional et Départemental

En matière d'aménagement

- Assistance pour la signalisation urbaine la plus adéquate
- Etude de faisabilité et de dépollution de la zone Vulli
- Etude urbaine en vue d'un diagnostic pour l'élaboration d'une politique de développement
- Possibilité de solliciter l'équipe du Parc et ses outils informatiques WEBSIG (cadastre numérisé et renseigné)
- Participation à des conférences ouvertes aux élus et aux habitants
- Réalisation d'un cahier des charges de recommandations architecturales qui, sans être contraignant pour les habitants est une mine de renseignements pour construire et rénover tout en respectant le patrimoine
- Assistance pour la création de voies douces

En outre, le Parc nous a fourni une **assistance technique et juridique**

- Dans le projet de reconstruction de la station d'épuration, œuvrant à la limitation de l'impact de l'ouvrage tant sur la plan environnemental que sur le plan 'esthétique
- Dans le projet de reconstruction du barrage, nous soutenant en Préfecture devant la Commission des Sites pour obtenir une végétalisation du site

Le Parc agit pour que les installations du Port de Paris à Bruyères-sur-Oise nuisent le moins possible aux corridors écologiques et pour limiter les nuisances pour les habitants. Le Parc nous a apporté son expertise face à des projets d'ampleur découlant du schéma d'orientation de la région Ile de France. Le Parc nous assiste dans l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale.

Le Parc constitue ainsi pour Asnières-sur-Oise, un rempart contre l'urbanisation et la pression foncière ; il permet une amélioration sensible de notre cadre de vie. Le marché immobilier ne s'y est pas trompé : les communes du Parc sont parmi les plus recherchées parce qu'il y fait bon vivre.

Témoignage de Monsieur Duhamel, Maire de Ronquerolles

Ronquerolles appartient à notre Intercommunalité du Haut Val d'Oise ; cette commune est rattachée au Parc Naturel Régional du Vexin.

Son Maire est satisfait du soutien financier, technique, pédagogique apporté par le P.N.R. dans tous les travaux de rénovation de la Mairie, de l'Eglise et de tous les éléments de petit patrimoine.

-=-=-=-=-=-



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cergy, le 19 mai 2011

Sécheresse : Restriction des usages de l'eau

**Niveau d'alerte pour le bassin versant de la Plaine de France et Parisis,
niveau de vigilance pour le bassin versant du Vexin**

Le comité « sécheresse », composé des principaux usagers de l'eau, des services de l'État et des collectivités territoriales compétentes en gestion de la ressource en eau, s'est réuni à la préfecture jeudi 19 mai, pour faire un point sur l'état des ressources en eau dans le département.

Une situation de sécheresse préoccupante et plus précoce que celle de l'an dernier a été constatée. Le préfet du Val-d'Oise, Pierre-Henry MACCIONI, a donc décidé de prendre un arrêté préfectoral de restriction d'usage de l'eau applicable sur le versant de la Plaine de France et Parisis où le seuil d'alerte a été franchi. Le seuil de vigilance est atteint dans le bassin versant du Vexin.

Le déficit de pluviométrie des derniers mois, cumulé à celui de l'an dernier, et l'important ensoleillement des mois de mars et d'avril ont entraîné une baisse sensible des débits des rivières et du niveau des nappes d'eau souterraines. **Le manque de pluie prolongée affecte fortement la production des prairies et des cultures fourragères. La situation devient préoccupante pour les céréales d'hiver et les protéagineux.**

Pour l'Oise et la Seine, les débits relevés aux stations de référence sont normaux, la Seine ayant un étiage soutenu grâce à la vidange des grands lacs réservoirs en amont de Paris.

Les débits des petites rivières du Val-d'Oise ont fortement chuté pour atteindre, dans certains cas exceptionnels, le seuil de crise renforcée (Aubette de Meulan).

Les conditions climatiques actuelles ne sont pas favorables à une recharge des nappes et des rivières et la période d'étiage va encore s'étendre sur les prochains mois.

Des mesures particulières de restriction des usages de l'eau sont donc rendues nécessaires dans le bassin hydrographique de la Plaine de France et Parisis.

Ce constat conduit à la prise des décisions suivantes :

Dans le Bassin versant *Oise* où la situation est normale, il n'est pas prescrit de restriction des usages,

Dans le Bassin versant *Vexin* où le seuil de vigilance a été franchi, il n'est pas prescrit dans l'immédiat de restriction des usages.

Une surveillance accrue des rejets et des prélèvements est mise en place.

Dans les bassins versant *Plaine de France et Parisis* où le seuil d'alerte a été franchi, les restrictions sont les suivantes :

- Le lavage des véhicules est interdit, sauf dans les stations professionnelles et sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou techniques (bétonnière, etc.) et pour les organismes liés à la sécurité ;
- L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics ou privés et des espaces sportifs de toute nature, des terrains de golf, des jardins potagers est interdit entre 10 h et 20 h ;
- Le lavage des voies et trottoirs, le nettoyage des terrasses et façades ne faisant pas l'objet de travaux est limité au strict nécessaire ;
- L'alimentation des fontaines publiques en circuit ouvert est interdite ;
- Les activités industrielles et commerciales hors installations classées pour la protection de l'environnement limiteront au strict nécessaire leur consommation d'eau ;
- Les installations classées pour la protection de l'environnement se conformeront strictement à leur arrêté d'autorisation ;
- L'irrigation des grandes cultures, par prélèvements en rivière, nappe d'accompagnement ou par forage, sera interdite entre 10 h et 18 h ;
- Le remplissage des piscines privées est interdit, sauf pour les chantiers en cours ;
- La vidange et le remplissage des piscines publiques demeurent autorisés ;
- Le remplissage, le maintien en eau et la vidange des plans d'eau sont interdits ; les usages commerciaux sont soumis à autorisation ;
- Les travaux en rivière feront l'objet de précautions maximales pour limiter les risques de perturbation du milieu ;
- Les stations d'épuration et collecteurs pluviaux feront l'objet d'une surveillance accrue des rejets ; les délestages directs par temps sec sont soumis à autorisation préalable et pourront être décalés jusqu'au retour d'un débit plus élevé.

Ces dispositions seront maintenues jusqu'au 30 novembre, sauf si les conditions climatiques des prochains mois permettaient une nette amélioration des débits des rivières et des niveaux des nappes. Elles pourront être renforcées selon l'évolution de la situation.

Il est demandé à tous les Valdoisiens d'adopter un comportement responsable afin de limiter leur consommation d'eau.

Il est rappelé quelques conseils pour économiser l'eau :

- Arroser tard le soir pour réduire les pertes par évaporation : en plein été, l'eau utilisée entre 10 heures et 20 heures disparaît en quasi-totalité,
- Ne pas arroser les pelouses : elles reverdiront dès les premières pluies ;
- Ne pas laver les voitures (sauf dans les stations qui recyclent l'eau) ;
- Ne pas laisser couler l'eau pendant le lavage des dents, des mains ou tout autre usage ;
- Ne faire tourner les lave-linge et lave-vaisselle que lorsqu'ils sont pleins ;
- Éviter de remplir trop fréquemment les piscines en dur, éviter d'utiliser vos piscines gonflables ;
- Préférer des douches aux bains ;
- Réparer les fuites.

De plus amples informations peuvent être obtenues en consultant les arrêtés préfectoraux en mairie ou sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise : www.val-doise.gouv.fr.

Quelques astuces pour un jardin biologique



Sarclage, binage et paillage



Sarcler, biner et pailler : ces gestes essentiels concourent à la bonne santé du jardin biologique.

Le sarcloir et la binette sont les outils idéaux. Le sarclage permet de détruire les mauvaises herbes en les coupant juste sous la surface du sol.

Certains légumes comme la carotte ne supportent pas la concurrence. Le plus simple est de commencer par nettoyer autour d'eux.

Le mieux est le mulching, version anglo-saxonne du paillage mais moins restrictif que ce dernier. Il s'agit de maintenir le sol humide, de le protéger du vent et de la pluie tout en le nourrissant.

N'oubliez pas le dicton : « Un binage vaut deux arrosages »



Le travail du sol



Règle n°1 du jardinage biologique : ne pas labourer le sol et ne pas retourner la terre. La préparation du sol s'effectue au fur et à mesure que les planches se libèrent.

Certains outils ont été conçus pour ameublir, soulever la terre, l'aérer et la diviser sans traumatisme. Une terre argileuse est travaillée à la fin de l'automne, au plus tard en janvier par temps sec.

A la fin de l'hiver, la terre est légèrement travaillée en surface, au croc, avant le semis. Les dernières plantes adventives sont ainsi éliminées et la terre affinée.

La terre est régulièrement nourrie avec du fumier bien décomposé et du compost pour qu'elle reste fertile.



Aux petits soins



Pour garder un jardin en bonne santé, il faut prendre quelques précautions et appliquer le vieil adage : « Mieux vaut prévenir que guérir ».

Dès l'achat, choisissez des plantes saines. Pour éviter le développement des maladies cryptogamiques et des parasites, brûlez systématiquement les plantes malades.

La fleur de tanaïse en décoction est aussi efficace contre la rouille et le mildiou.

La bouillie bordelaise, à base de sulfate de cuivre et de chaux vive, est le plus connu des fongicides.



Bonnes ou mauvaises herbes



Les plantes adventives, couramment appelées mauvaises herbes, peuvent réserver bien des surprises. Et d'abord se révéler plus vertueuses qu'on aurait cru.

Un grand nombre de mauvaises herbes sont d'anciens légumes, souvent riches en vitamines, oligo-éléments et minéraux ou possédant des vertus médicinales.

Les racines du chardon aèrent le sol, font remonter l'humidité et contribuent à enrichir le sol en phosphore.

D'autres peuvent avoir simplement un intérêt ornemental : c'est le cas du bleuet, de l'adonis ou de la nielle des blés.

Les feuilles de l'amarante, du chénopode blanc et de l'arroche se préparent comme l'épinard.



Un faune en or



Les prédateurs naturels limitent le nombre des nuisibles qui, sans leur intervention, nuiraient aux jardins.

Facilitez-leur la vie : n'utilisez pas de pesticides pour préserver leur habitat .

La taupe se nourrit de limaces, de vers gris et de larves. Elle mange l'équivalent de son poids en une journée !

Ces insectivores sont rejoints par les lézards, orvets, grenouilles et crapauds.

Le hérisson apprécie tout autant les vers, les limaces ou escargots que les chenilles, les campagnols et les fruits. Aménagez-lui une litière de branchages dans un coin du jardin.



Les alliés ailés du jardinier



Observez au printemps la ronde des coccinelles et autres chrysopées voletant de tiges en pistils.

Placez des nichoirs contre un mur pour que les oiseaux soient hors de portée des chats.

Des haies touffues en guise de garde-manger ou d'abri, associées à de grands arbres, des trous dans les vieux murs où ils pourront venir nicher.

Ils ont presque tous mis la chenille à leur menu.

Certains coléoptères remplissent le même office.

Les larves de coccinelles sont de vraies amatrices de pucerons.

Du bruit.....des bruits.....non, merci

Nous sommes de plus en plus agressés par des bruits de toutes sortes et dans toutes les régions les Préfets ont pris des arrêtés pour protéger les habitants.

Pour nous aider à vivre au calme, nous vous présentons quelques points importants.

1 Sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur caractère répétitif tels que

- -Publicités par cris et chants
- -Appareils à diffusion sonore sauf les appareils d'alarme
- -Les pétards, artifices, armes à feu et tous autres engins et dispositifs bruyants
- -Les travaux bruyants professionnels ou particuliers, notamment toute réparation et réglage de moteur à l'exception d'une réparation de courte durée.
- Les musiques foraines

2 Les musiques foraines ainsi que les émissions vocales et musicales émanant de salles polyvalentes sont autorisées

- Jusqu'à 22 heures les dimanches, jours fériés et jours ouvrables
- Jusqu'à 24 heures les samedis et veilles de jours fériés

3 Des dérogations individuelles ou être accordées par le Sous- Préfet lors de circonstances particulières telles que manifestations collectives pourront commerciales, fêtes et réjouissances ou pour l'exercice de certaines professions. Des dérogations permanentes sont accordées chaque année

- Le 31 décembre jusqu'à 7 heures le matin du 1^{er} janvier
- Les 13 et 14 juillet jusqu'à 3 heures du matin
- Le jour de la fête de la musique jusqu'à 3 heures du matin
- Le soir de la fête annuelle de la commune jusqu'à 3 heures du matin.

L'obtention de ces dérogations ne saurait permettre des atteintes abusives au repos et à la tranquillité du voisinage.

4 Les nuisances engendrées par les chantiers de travaux publics et privés devront être interrompues entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

5 Sont interdits les bruits émis à l'intérieur des propriétés qui sont audibles à l'extérieur et apportent une gêne au voisinage comme diffusion sonore de téléviseurs, instruments de musique, appareils électroménagers, chaussures, activités et jeux non adaptés aux locaux.

6 Les propriétaires d'animaux (en particulier de chiens) les empêcheront de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

7 Horaires de travaux de bricolage et de jardinage (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, scies mécaniques.....)

- Jours ouvrables.....08 h 30 à 12 h 30
14 h 30 à 19 h 30
- Samedis 09 h 00 à 13 h 00
15 h 00 à 19 h 00
- Dimanches et jours fériés 16 h 00 à 19 h 00



Le Bureau Syndical et la Commission des Finances se sont réunis le mardi 30 novembre 2010 pour dresser un bilan provisoire de l'exercice en cours et dégager les perspectives 2011 afin de vous présenter les orientations budgétaires.

Les tonnages :

Les tonnages des 5 dernières années pour la collecte, le traitement et les déchetteries sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Années	Collecte	Evol.	Traitement	Evol.	Déchetteries	Evol.
2005	39 744,04		40 769,53		9 716,89	
2006	40 013,13	+ 0,68	42 205,30	+ 3,52	11 000,35	+ 13,21
2007	40 202,75	+ 0,47	42 651,48	+ 1,06	11 603,03	+5,48
2008	39 004,82	- 2,98	41 214,23	- 3,37	11 565,45	- 0,32
2009	37 439,29	- 4,01	39 645,93 dont 10 703,26 (détournées)	- 3,81	12 273,29	+ 6,12
2010	37 815,28	+ 1,00	39 870,09 dont 1 413 (détournées)	+ 0,57	12 634,34	+ 2,94

Le détail des tonnages Collecte/Déchetteries/Traitement a évolué de la façon suivante :

	2009		2010	
	<i>Tonnages</i>	<i>% 2008/2009</i>	<i>Tonnages</i>	<i>% 2009/2010</i>
Collecte				
OMR	26 803,00	- 4,96 %	27 023,67	+ 0,82 %
ENCOMBRANTS	3 717,04	- 6,90 %	3 872,12	+ 4,17 %
DPS	4 162,21	+ 2,26 %	4 189,93	+ 0,67 %
VERRE	2 757,04	+ 0,62 %	2 729,56	- 1,00 %
Tonnage global	37 439,29	- 4,01 %	37 815,28	+ 1,00 %
Déchetteries	12 273,29	+ 6,12 %	12 634,34	+ 2,94 %
Traitement				
OMR	17 782,64	- 32,46 %	27 142,91	+ 52,64 %
ENCOMBRANTS	4 175,02	- 6,03 %	4 320,25	+ 3,48 %
DPS	4 222,47	+ 3,74 %	4 264,37	+ 0,99 %
VERRE	2 762,54	+ 0,82 %	2 729,56	-1,19 %
DETOURNE	10 703,26		1 413,00	
Tonnage global	39 645,93	- 3,81 %	39 870,09	+ 0,57 %

Les coûts :

Sur l'année 2009, ils sont établis sur une partie fixe, une partie variable liée aux tonnages, le tout variant selon des indices de révision de prix prévus au marché tant avec SEPUR qu'avec GENERIS.

Années	Collecte	Evol.	Traitement (usine + centre de tri)	Evol.	Déchetteries	Evol.
2004	3 141 319,31	- 1,10 %	3 568 434,24	- 0,83 %	692 612,85	- 12,98 %
2005	3 308 354,74	+ 3,91 %	3 447 352,12	- 3,71 %	753 791,72	+ 8,57 %
2006	3 392 930,29	+ 1,86 %	3 563 212,27	+ 3,6 %	847 386,42	+ 14,09 %
2007	3 489 325,87	+ 2,86 %	3 705 030,26	+3,98 %	944 326,88	+ 11,44 %
2008	3 599 614,08	+ 3,16 %	3 639 174,21	- 0,78 %	965 638,45	+ 2,25 %
2009	2 969 300,54	- 17,51 %	3 727 781,55	+ 2,43 %	1 074 655,27	+ 11,29 %
2010 prévisionnel	3 026 621,05	+ 1,93 %	3 528 019,26	- 5,36 %	1 098 258,27	+ 2,20 %

Nous constatons une légère hausse de certains coûts ; le syndicat TRI-OR continue néanmoins de bénéficier de tarifs avantageux des marchés signés en 2008.

De plus, l'évolution des indices de révision des prix nous conduit fin 2010

- au niveau des prix de 2006 pour le traitement et
- à un niveau inférieur à celui de 2004 pour la collecte.

En revanche, les tonnages en déchetteries et leurs coûts sont en hausse continue.

Le remboursement des emprunts :

Pour le prochain exercice, la charge liée au remboursement des emprunts s'oriente à la baisse.

Le personnel :

Pour mémoire, notre syndicat a bénéficié d'aide

- sur les contrats emploi solidarité et consolidé au centre de tri depuis 1998
- sur les emplois jeunes au service communication depuis 2001.

Lors de la suppression de ces types de contrat, des contrats d'accompagnement à l'emploi ont pu être mis en place. Ces contrats connaissent des modifications importantes, leur durée variant de 18 à 24 mois, la population éligible n'étant plus aussi large.

En 2010, le centre de tri compte 12 fonctionnaires et 6 postes en contrat aidés ; le service communication comptait deux CDD jusqu'au 1^{er} novembre, à cette date l'un des deux a été transformé en poste à durée indéterminée. En 2011, un 3^{ème} ambassadeur du tri sera recruté.

Les Investissements :

Dans la section Investissements, les dépenses à prévoir pour l'année 2011 sont :

- Des bacs pour la collecte sélective,
- Des bacs ordures ménagères pour toutes les communes qui ont souhaité que cette dotation se fasse dans leur commune, elles sont aujourd'hui 14 sur les 28 communes que compte le Syndicat.
- Les points enterrés pour les communes et/ou les bailleurs qui en font la demande,
- Nous rappelons que le montant de cet investissement est intégralement financé par un emprunt sur 5 ans dont le remboursement est lui-même financé par la TEOM des habitants des communes concernées.
- Mais surtout les coûts de la remise aux normes de l'UTOM, dépense qui sera amoindrie du montant des provisions que le syndicat a porté dès le budget 2010 (~ 1 000 000 €)

Le remboursement du capital d'emprunt diminuera.

Le virement probable de la section de fonctionnement à la section d'investissement servira à rembourser le capital de l'emprunt et à compléter la ligne d'autofinancement pour la mise aux normes de l'usine.

Les recettes :

Années	Vente de produits *	Entrées en déchetterie	Soutien Eco-Organismes **	Ristournes exploitation usine & déchetteries ***	Totaux
2003	161 649,91	33 729,54	446 142,99	49 075,67	690 598,11
2004	277 511,42	5 181,16	587 567,48	9 297,44	879 557,50
2005	177 141,67	26 472,16	520 575,08	4 981,68	729 170,59
2006	222 734,65	33 484,50	531 589,18	23 752,63	811 560,98
2007	261 905,84	28 363,00	557 923,98	19 646,86	867 839,68
2008	301 384,08	36 805,18	601 741,76	25 712,68	877 709,57
2009	196 838,34	73 601,00	731 449,13	71 382,76	1 073 271,23
2010 prévisionnel	324 355,74	129 067,00	577 389,33	74 000,00	1 104 812,00

* Repreneurs DPS + D3E

** Eco-Emballages + Eco Folio

*** Vente des produits de déchetterie + Agence de l'eau

Ce tableau nous montre l'évolution de nos recettes d'exploitation en liaison avec le tri sélectif et avec les déchetteries.

Les ventes de produits recyclables ont retrouvé un très bon niveau après la chute des recettes de l'an dernier.

Les entrées en déchetteries sont encore en hausse importante grâce notamment à la convention signée avec le SIGIDURS permettant aux habitants de la Communauté de Communes du Pays de France de venir en déchetterie de Viarmes pour leur dépôt moyennant une participation.

Les ristournes d'exploitation sont eux aussi en hausse, ceci est lié aux hausses de fréquentation des déchetteries.

Le seul point négatif est **le soutien des Eco-organismes**. En effet, le contrat barème D arrive à son terme au 31 décembre 2010 : le système de compensation du Barème D vis-à-vis du Barème C diminue chaque année.

Nous devons passer au 1^{er} janvier 2011 sous le barème E, à première vue moins avantageux pour les collectivités territoriales.

Le syndicat TRI-OR a lancé une simulation sur le logiciel Eco-Emballages.

Les recettes d'investissement comprendront :

- le faible soutien d'Eco emballage pour la communication,
- le F.C.T.V.A.
- les amortissements,
- le virement de la section de fonctionnement,
- les emprunts.

Par ailleurs, l'éco-conception est devenue une nécessité économique et environnementale pour les industriels de l'emballage. Les initiatives se multiplient pour réduire l'impact des produits et de la production sur l'environnement. La plupart d'entre eux utilisent toujours plus de déchets ménagers dans la production d'emballages neufs

Christine de Clercq

Coordonnées Utiles

Institutions	Adresse	Boîte Postale	Code Postal	Ville	Tél.	Fax	e-mail
Association Européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail	71, rue Saint-Jacques		75005	Paris			
Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles	SAN Parvis de la Préfecture	B.P. 122	95022	Cergy Cedex	01 34 41 42 93		
Centre Interministériel de Renseignements Administratifs					08 21 08 09 10		
Cité Judiciaire : Tribunal de Grande Instance Tribunal d'Instance Tribunal pour enfants Tribunal de Commerce Conseil des Prud'Hommes	3, rue Victor Hugo		95000	Pontoise	01 72 58 70 00		
Communauté de Communes du Haut Val d'Oise	16, rue Nationale	B.P. 80022	95260	Beaumont-sur-Oise	01 39 37 59 70	01 39 37 94 14	hautvaldoise@cchvo.com
Conciliateur de Justice du Tribunal d'Instance de Pontoise et Juge de Proximité à l'Hôtel de Ville de Beaumont-sur-Oise	29, rue de Paris		95260	Beaumont-sur-Oise	01 30 28 79 79		
Conseil des Prud'hommes d'Argenteuil	9, rue des Celtes		95813	Argenteuil	01 39 80 40 40		
Conseil des Prud'hommes de Montmorency	Place de l'Auditoire		95160	Montmorency	01 39 64 59 72		
Conseil des Prud'hommes de Pontoise	3, rue Victor Hugo		95302	Pontoise Cedex			
Greffé du Tribunal de Commerce de Pontoise	3, rue Victor Hugo		95302	Pontoise Cedex	01 34 25 47 60		
Inspection du Travail Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	Immeuble Atrium 3; boulevard de l'Oise		95014	Cergy-Pontoise Cedex	01 34 35 49 27		
Maison de la Justice et du Droit	6, rue du 8 mai 1945		95340	Persan	01 39 37 08 74	01 30 28 52 99	
Maison des Syndicats	26, rue Francis Combe		95000	Cergy	01 30 32 26 64		
Service Info Emploi du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité					0 825 347 347		
Tribunal Administratif	2, boulevard de l'Hautil		95000	Cergy	01 30 17 34 00		
Maison de l'Emploi et de l'Initiative Economique	1, allée Eugène Henaff		95340	Persan	01 34 70 41 23	01 34 70 42 90	maison.de.emploi@wanadoo.fr
Syndicat pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères	Rue Pasteur Prolongée		95660	Champagne-sur-Oise	01 34 70 05 60	01 34 70 41 47	info@tri-or.fr

NUMÉROS D'URGENCE

SAMU – SMUR	15
POMPIERS	18
Centre d'Incendie et de Secours de Beaumont sur Oise	01 39 37 43 10
Pompiers de Presles	01 30 28 71 50
POLICE Commissariat de Police de Beaumont sur Oise	17 ou 01 39 37 47 77
GENDARMERIE : Beaumont sur Oise	17 ou 01 30 34 67 67
Centre Hospitalier de Beaumont sur Oise 25 rue Edmond Turcq à Beaumont s/Oise	01 39 34 15 20
Clinique Conti Trois Sources à l'Isle Adam	3 Chemin des 0 826 968 968
S.O.S. Médecins 95	01 30 40 12 12
S.O.S. Infirmières	01 30 71 43 43
Hébergement d'Urgence	115
Urgences Dentaires	01 39 64 42 48
Centre Anti Poisons	01 40 05 48 48
SOS enfants disparus	0 810 012 014
Femmes Battues	3919
Jeunes Violences Ecoute	0 800 20 23 23
Gaz (urgences)	01 39 35 10 00
Gaz dépannage	0810 433 095
Electricité (urgences)	0 810 333 095
Eau- Lyonnaise	0 810 886 886
SOS Vétérinaires	08 36 62 99 33

ADRESSES UTILES

Mairie de Nointel Rue de l'Orangerie nointel-marie@wanadoo.fr www.nointel95.fr	01 34 70 01 41
Assurance Maladie Accueil 7 bis rue Léon Godin Beaumont sur Oise	3646 tapez ou dites 95
Communauté de Communes du Haut Val d'Oise 16 rue Nationale à Beaumont sur Oise	01 39 37 59 70
La Poste 14 rue de Paris à Beaumont sur Oise	01 30 28 71 90
La Poste 54 rue de Four du Gué à Presles	01 30 28 72 90
Inspection Académique	
Trésorerie 14 rue Nationale à Beaumont sur Oise	01 30 34 48 50
ANPE 4 rue Jean Moulin à Persan	
ASSEDIC 31 avenue Jean Jaurès à Persan	3949
Tri-Or Rue Pasteur Prolongé à Champagne sur Oise	01 34 70 05 60
Préfecture du Val d'Oise avenue Bernard Hirsch à Cergy Pontoise	0 821 80 30 95
Allô service public	3939
C.A.F.	0 810 25 95 10

SITES INTERNET

cadastre.gouv.fr	Consultation du plan cadastral.
www.actioninnocence.org	Préservation de la dignité et de l'intégrité des enfants sur Internet.
www.internet-signalement.gouv.fr	Signalements de contenus ou de comportements illicites auxquels vous vous seriez retrouvés confrontés au cours de votre utilisation d'Internet.
http://www.impots.gouv.fr	Informations et services utiles à la déclaration et au paiement de l'impôt pour les particuliers, professionnels et collectivités locales.



Crottes de chien !!!! Y'a du nettoyage à faire !!!



Si vous aussi vous vous promenez ou bien vous vous amusez sur la place du Château, on en a marre de ces propriétaires de chiens et ces personnes qui en ont la garde. On est prié de ne pas laisser ces animaux souiller la place par leurs excréments.

Ce n'est pas un espace pour les chiens, c'est un espace pour les habitants et surtout pour les enfants, alors les petits cadeaux sont à emballer et à mettre dans des sacs et dans les poubelles.



Le respect du Code de la Route dans Nointel laisse à désirer.

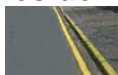
Dans le village la vitesse est réglementée à 30 km /heure.



Le respect des stops est une évidence.



Les propriétaires de véhicules sont priés de respecter les interdictions de stationner signalées par des bandes jaunes.



N'oubliez pas le stationnement alterné :

Du 1^{er} au 15 du mois, côté n° impair
Du 16 au 31 du mois, côté n° pair





Calendrier des manifestations 2011

Calendrier des manifestations 2011

FLASH INFO

Août :

lundi 29

Sortie Mer en Baie de Somme Commission Jeunesse et Sports

Novembre :

samedi 19

Cyclo-Cross ES Persanaise UMO Beaumont-Cyclisme
Challenge Serge Pezard
1^{ère} étape Catégorie : Ecole de Cyclisme
Minimes – Cadets Juniors Pass'cyclisme Féminines
Seniors 1-2-3

Août :

les 12- 13

Pour l'Espagnol Français : Club du Braque Saint-Germain
Field Trial d'Eté sur }

et 14

Perdrix Rouges }
à Nerville la Forêt et Nointel

Samedi 13

Test d'aptitude

Club du Braque Saint-Germain

Dimanche 14

Championnat de France de Beauté

Club du Braque Saint-Germain

Septembre :

Dimanche 11

Course Cycliste

Municipalité et UMOB

Samedi 17

Buffet Campagnard

Comité des Fêtes

Octobre :

Samedi 08

Fête Communale

Municipalité

Dimanche 09

Fête Communale

Municipalité

Lundi 10

Fête Communale

Municipalité

Novembre :

Vendredi 11

Cérémonie

Municipalité

Vendredi 18

Beaujolais

Municipalité

Dimanche 20

Belote

Comité des Fêtes

Décembre :

Samedi 03

Sortie de Fin d'année

Comité des Fêtes

Dimanche 04

Collecte du Bleuet

Mercredi 07

B.I.C.P.

Parc Naturel du Vexin

Samedi 31

Réveillon Saint-Sylvestre

Comité des Fêtes

Mairie de Nointel rue de l'Orangerie 95590 NOINTEL

Tél : 01.34.70.01.41 Fax : 01.34.70.36.33 E-mail : nointel-mairie@nointel.fr web : www.nointel95.fr

imprimé par nos soins.

1

ÉTAT CIVIL 1^{er} semestre



Erika, Lou, Ana LEGRAND

le 12 janvier 2011

Kenza JOUMADI

le 30 Janvier 2011

Kaelan, Erwan, Marcel LANCEL

le 02 février 2011

Elouan, Fabrice DESBRUERES

le 27 février 2011

Emilie, Adeline ROUILLE

le 16 mars 2011

Victoire, Laly, Caroline, Emma BEAUSÉJOUR

le 09 avril 2011

Vincenzo, Isidoro, Michel PRELI

le 15 mai 2011



Cyrille FELDER et

Sandrine DUPRIEZ

le 21 mai 2011

Jérémy, Aurélien, Alain POULET et

Aline, Françoise, Renée PECHON

le 18 juin 2011

Christophe, Pascal, Daniel COULBAUX et

Isabelle, Claudine, Renée TEILLIER

le 02 juillet 2011



Gilles, Joseph, Ernest LE COZ

le 05 janvier 2011

Raymond, Lucien LEIMENSTOLL

le 12 février 2011

Agathe SURCIN épouse LE FAUCHEUR

le 06 mars 2011